
État des prisonniers dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 5 floréal, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des prisonniers dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 5 floréal, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 228;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28038_t1_0228_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

18

La commune de Paris, fait passer l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à la date de ce jour.

Insertion au bulletin (1).

[Commune de Paris, 5 flor. II. Etat des détenus au 4 flor.] (2).

Grande-Force	729
Petite-Force	306
Irlandais, rue du Cheval Vert	10
Sainte-Pélagie	256
Madelonnettes	301
Montprin, rue Notre-Dame des Champs ..	45
Abbaye	110
Bicêtre	870
A la Salpêtrière	525
Chambres d'arrêt, à la Mairie	180
Fermes	33
Luxembourg	648
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ...	492
Brunet, rue de Buffon	49
Picpus, fbg St-Antoine	204
Réfectoire de l'Abbaye	114
Caserne des Petits Pères	47
Les Angloises, rue Saint-Victor	140
Picquenot, rue Picquenot et à Bercy	35
Les Angloises, rue de Loursine	119
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	358
Les Angloises, fauxbourg St-Antoine ...	72
Coignard à picpus n° 6	42
Ecossois, rue des fossés St-Victor	102
Saint-Lazare, fbg St-Lazare	655
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	30
La Chapelle, rue de Lafolie Renaud	30
Belhomme, rue Charonne, n° 70	100
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	112
Total général	6811

19

Les membres du comité de surveillance de Bonneval, département d'Eure-et-Loir; le conseil général de la commune de Malzéville; le conseil du district de Moulins; le comité de surveillance et la commune de Breteil, département d'Ille-et-Vilaine, le comité de surveillance de la commune de Corme-la-Forêt, département de la Charente-Inférieure; la société populaire de Montigny-sur-Aube; le conseil général de la commune de Montarac; la société populaire, républicaine et montagnarde d'Oust; le conseil général de la commune du Val-de-la-Haye; les chefs de bureaux et commis de l'administration du district de Nérac; la société populaire de Montpellier; la société populaire de Gacé; la société populaire de Fanjeaux; le conseil général de la commune de Strasbourg; la société populaire du district de La-

grasse, département de l'Aude; le tribunal criminel du département de l'Aveyron, et la société populaire et révolutionnaire de Saintes, félicitent la Convention nationale sur la découverte des conspirations qui menaçaient la liberté; ils demandent la punition de tous les conspirateurs, et que la Convention nationale reste à son poste. « O vous! libérateurs du « genre humain, dit l'une de ces sociétés; vous « la terreur de tous les tyrans; vous habitants « de cette montagne terrible, dont les volcans « révolutionnaires vomissent la foudre contre « tous les rois de la terre, frappez sans miséri- « corde tous ces vils atomes de l'aristocratie; « anéantissez toutes les factions; pulvérisez tou- « tes les parties libéricides; soyez fermes à « votre poste, et que tous les enfants de la « nature puissent un jour dire avec enthou- « siasme, c'est de la Montagne française qu'ont « jailli les rayons de la lumière qui éclaire « l'Univers; c'est elle qui enfanta les mœurs, « la probité, les vertus, la raison et la philo- « sophie ».

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces différentes adresses, et l'insertion au bulletin (1).

a

[Le conseil gén. de la Commune de Malzéville (M.-et-M.), à la Conv.; 26 germ. II] (2).

« Le conseil général de la commune de Malzéville félicite la Convention sur ses glorieux et immortels travaux, et applaudit à la fermeté constante de ses membres qui ont su se purger des traîtres qui ont siégé parmi des hommes purs et incorruptibles; avec une telle constance, nous apprécierons les hommes ennemis de tout genre de parti corrupteur; les noms des vertueux sauveurs de la République seront toujours gravés dans nos cœurs, invitons la Convention de rester à son poste jusqu'à ce que la terre de la liberté sera purgée de tous les animaux féroces qui ose la souiller, et qu'ils soient anéantis.

MISTON, GRANDJEAN, DEMORIEUX, PIÉRÉ, MIGUIN, ROUSSELOT, BEAUCOURT, LAINÉ, VAUTRIN, DAVILLE, CHEVALLIER, SERY, MILLER, BIDOT, WAUTHIER, FERRIÈRE, MOUGENOT ».

b

[La Sté popul. de Moulins, à la Conv.; 21 germ. II] (3).

« Au moment où la Convention nationale, et les comités de salut public et de sûreté générale viennent de sauver encore la patrie, en décourant des conspirations de tous genres, et livrant au glaive national les traîtres qui en étaient les chefs, nous, qui de tout temps avons poursuivi les ennemis du peuple, avons tonné contre tout ce qui a entravé notre sublime constitution et révolution, qui avons accueilli toutes les mesures qui ont hâté la ruine du despotisme;

(1) P.V., XXXVI, 104.

(2) C 302, pl. 1093, p. 9. Départ. de la Meurthe-et-Moselle.

(3) C 303, pl. 1102, p. 31.

(1) P.V., XXXVI, 104. Bⁱⁿ, 5 flor.

(2) C 302, pl. 1093, p. 34. Signé HENRY, RÉMY, une signature illisible.